MAIRIE
SAINT-GENEROUX
2 rue de Thiory - 79600
☎05.49.67.64.86
mairie-st-generoux@orange.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 5 MARS 2026

Le jeudi cinq mars deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GÉNÉROUX (Deux-Sèvres) se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AIGRON Lionel, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales le 27 février 2026, par voie électronique.

Présents : Monsieur AIGRON Lionel, Madame MOIGNER Céline, Messieurs BOURREAU Laurent, RENAUD Denis et BRIN Xavier, Madame VIGNER Sabrina, Messieurs MARROLLEAU Aurélien et BENOIT Bruno et Madame SAGOT Françoise.

Absents : Monsieur PETIT Alain et Madame PINCHOT Julie

Secrétaire de séance : Madame MOIGNER Céline

Au début de chaque séance, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs des membres de l'assemblée délibérante pour remplir les fonctions de secrétaires et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Madame MOIGNER Céline est désignée comme secrétaire de séance.

Après avoir fait l'appel nominal des membres du Conseil, le Maire s'assure que la majorité des membres en exercice est présente (hors procurations), conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19H30.

Ordre du jour :

- ✓ Compensation financière pour l'entretien du linge de la Mairie
- ✓ Questions diverses

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025.

FINANCES PUBLIQUES

Compensation financière pour l'entretien du linge de la Mairie

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'agent recruté en février dernier entretient le linge sale de la Mairie en lien avec sa fonction d'entretien des bâtiments communaux.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de pouvoir indemniser cet agent financièrement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'indemniser l'agent à hauteur de 10,00 €/mois pour l'entretien du linge de la Mairie, en lien avec ses fonctions.

Délibération D2026-04

QUESTIONS DIVERSES

1. A la suite des travaux de rénovation énergétique de la Mairie, les archives communales reprendront leur pièce initiale le samedi 21 mars 9h00.
2. Finalisation de la tenue du bureau de vote pour les élections municipales du 15/03/2026.
3. Une date du prochain conseil municipal a été retenue le vendredi 20 mars 2026 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20H15.

Le Maire,
Lionel AIGRON

MAIRIE DE ST-GENEROUX 79 (Deux-Sèvres)

La secrétaire de Séance,
Céline MOIGNER